



CARNET DE PRÉLÈVEMENT

CAILLE DES BLÉS

SAISON DE CHASSE : 20 / 20

PRÉNOM ET NOM DU CHASSEUR :

NUMÉRO IGU À 14 CHIFFRES :
(IDENTIFICATION GUICHET UNIQUE)

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE :

Instructions :

- Cochez ou pointez la date (jour + mois) dès le 1^{er} prélèvement
- Cochez ou pointez une case par caille prélevée (maximum 15 par jour)
- Conservez ce carnet en bon état et présentez-le en cas de contrôle.
- Renvoyez ce carnet à votre fédération départementale de chasse à la fin de la saison

**PRÉLÈVEMENT MAXIMUM AUTORISÉ :
15 OISEAUX PAR JOUR PAR CHASSEUR**
Ce carnet est individuel et doit être rempli immédiatement après chaque prélèvement.



Fédération Nationale des Chasseurs

N°1 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°2 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°3 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°4 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°5 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°6 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°7 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°15 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°16 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°17 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°18 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°19 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°20 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE	MOIS	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	1	2	3	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	21	22	23	24

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL DE CAILLES PRÉLEVÉES SUR LA SAISON :

À RENVOYER À VOTRE FÉDÉRATION EN FIN DE SAISON AVANT LE 31 MARS
LORSQUE LE CARNET EST ENTIÈREMENT REMPLI,
UTILISEZ UN AUTRE CARNET OU IMPRIMEZ-EN UN NOUVEAU.